

Nombre de membres :  
- du conseil municipal : 23  
- en exercice : 23  
- présents : 13  
- pouvoirs : 1  
- absents : 9  
- prenant part à la délibération : 14

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 20 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 10 octobre à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de M. Jean-Jacques ESTEBAN, maire.

**Date de la convocation :** 14 décembre 2022 - **Date de l'affichage :** 22 décembre 2022

### Membres Présents :

ASTROLOGI Tenessy, CARO Gérard, CONGE Pascal, COULET Brigitte, ESTEBAN Jean-Jacques, GASIGLIA Éric, GRISOUL Philippe, LONVIS Dominique, LUNARDI Karine, MARTIN Jean-Maurice, RAYNAUD Fabrice, RUY-BERGEON Anaïs, SABATIER Christophe

### Membre ayant donné un pouvoir :

APARICIO Cloé à RUY-BERGEON Anaïs.

### Membres absents :

DEVOT Sylvie, GROS Vincent, LE BONNIEC Maria, MARCAIRE Sabine, PEITAVY Floriane, PIEYRE Laurence, URSCH Jacky. VERGNET Anne, VOISIN Nicolas

### Mme Brigitte COULET est élue secrétaire de séance

### Délibération n°2022\_62- Compte-rendu des décisions prises depuis la séance du conseil municipal en date du 05 décembre 2022

**Rapporteur : Jean-Jacques ESTEBAN**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions qui ont été prises, depuis la réunion du Conseil Municipal du 05 décembre 2022, dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée à Monsieur le Maire, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Numéro	Date	Objet	Durée
2022_24	06/12/2022	Modification d'une régie de recettes diverses liées aux services à la population et à l'évènementiel – Régie 27804	
2022_25	27/10/2022	Création d'une sous-régie de recettes diverses liées aux services à la population et à l'évènementiel – Sous régie de Vérargues 278041	

### Le conseil municipal prend acte

M. le Maire  
Jean-Jacques ESTEBAN

#### Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

